

NATURE DES FRAIS	ÉCONOMIE	SÉCURITÉ	CONFORT
<b>HOSPITALISATION</b>			
Séjour chirurgical	100%	100%	100%
Séjour médical	100% (1)	100% (1)	100% (1)
Soins hospitaliers	100%	100% à 160% (2) (3)	100% à 200% (2) (3)
Traitements du cancer	100%	160% (3)	200% (3)
Maison de repos et de convalescence, Centre de rééducation moyen séjour	100% (4)	100% (4)	100% (4)
Frais d'accompagnement	-	27,50 €/jour limité à 10 jours	27,50 €/jour limité à 10 jours
Chambre particulière avec nuitée	-	-	53 €/jour (5)
Accouchement	100%	160%	200%
<b>TRANSPORTS</b>	100%	100%	100%
<b>SOINS MÉDICAUX (3)</b>			
Médecins généralistes, spécialistes	100%	130%	200%
Imagerie médicale	100%	130%	200%
Biologie médicale	100%	100%	100%
Auxiliaires médicaux	100%	100%	100%
<b>PHARMACIE</b>			
Médicaments à 60 % ou 65 %	100%	100%	100%
Médicaments à 30 %	100%	100%	100%
Médicaments à 15 %	-	100%	100%
Vaccin antigrippal	100%	100%	100%
Autres vaccins	-	40 €	40 €
<b>MÉDECINE DOUCE</b>			
Acupuncture, chiropractie, étiopathie	-	60 €	120 €
Homéopathie, ostéopathie, réflexologie	-	limitation à 30 €/acte	limitation à 30 €/acte
<b>PROTHÈSE</b>			
Auditive	100%	150%	300%
Orthopédique, appareillage et accessoires	100%	150%	300%
Capillaire, mammaire et oculaire	100%	300% limité à 300€/type de prothèse	300% limité à 300€/type de prothèse
<b>DENTAIRE</b>			
Soins	100%	100%	100%
Prothèse dentaire acceptée	100% (6)	250% (6)	350% (6)
Parodontologie	-	-	200€/an/pers.
Implantologie	-	-	500€/an/pers.
Prothèse dentaire provisoire	-	-	200€/an/pers.
Orthodontie acceptée	100%	300%	300%
Orthodontie refusée	-	-	300€/an/pers.
<b>OPTIQUE</b>			
Monture	100%	100% + 30€/pers.	100% + 100€/pers.
Verres unifocaux (sphère entre -6 et 6 ou cylindre <4)	100%	100% + 30€/verre	100% + 150€/verre
Autres verres	100%	100% + 85€/verre	100% + 200€/verre
Lentilles acceptées	100%	100% + 100€/an/pers.	100% + 200€/an/pers.
Lentilles refusées	-	100€/an/pers.	200€/an/pers.
Myopie	-	-	370€/œil
<b>CURE THERMALE</b>			
Forfait établissement	65%	100%	100%
Honoraires de surveillance	70%	100%	100% + forfait 110€/an/pers.
<b>PRÉVENTION</b>			
Densitométrie osseuse	-	-	35 €
Contraception	-	32 €	32 €
Sevrage tabagique	-	90 €	90 €
Amniocentèse	-	45 €	45 €
Podologie / diététique / allergologie	-	25 €	25 €
Consultation podologie en diabétologie	-	25 €	25 €
Auto tensiomètre	-	80% des dépenses réelles limité à 30€/an/famille	80% des dépenses réelles limité à 30€/an/famille
Actes de prévention prioritaires prévus à l'article R.871-2 II du Code de la Sécurité Sociale			
Scellement des sillons	100%	100%	100%
Détartrage annuel	100%	100%	100%
Ostéodensitométrie	100%	100%	100%
<b>DIVERS</b>			
Forfait naissance et adoption	-	230 €	230 €
<b>ASSISTANCE SANTÉ (gratuit)</b>	24H/24 - 7j/7	Aide ménagère, garde d'enfants, assistance scolaire à domicile	

(1) Limité à 30 jours par an pour l'alcoologie et psychiatrie y compris forfait journalier - (2) Selon la nature de l'intervention ou des soins - (3) Pas de prise en charge hors parcours de soins coordonnés de la diminution du taux de remboursement de la Sécurité sociale ou des dépassements d'honoraires. - (4) Limité à 30 jours par an à la suite d'une intervention chirurgicale et 30 jours par an si non consécutif à une intervention chirurgicale y compris forfait journalier. - (5) Limité à 30 jours par an en rééducation ou convalescence ou moyen séjour ou psychiatrie ou alcoologie - Limité à 60 jours par an par affection en hospitalisation médicale - (6) Limité à 1 PMSS (Plafond Mensuel de la Sécurité sociale) par an et par personne, soit pour 2014 : 3 129€ \* Selon décret définissant les contrats responsables non encore publié à la date du 23 mai 2014. Vos prestations sont versées conformément à la réglementation du contrat responsable et solidaire. Votre mutuelle prend en charge le forfait sur les actes lourds et ne prend pas en charge la participation forfaitaire d'un euro à chaque consultation ou acte médical et toute autre franchise appliquée par l'assurance maladie obligatoire. Votre mutuelle se réserve le droit de maintenir ou réajuster ses prestations si le taux de remboursement de la Sécurité sociale est modifié.